

Entendu pour vous

« Pour moi, c'est toujours une boussole que je suis sans aucun souci »

nous confie le député de la République en Marche Fabien Gouttefarde, à propos du président de la République Emmanuel Macron.

LE dessin DE Feje

BEAUMONT. Crème brûlée explosive !



3 QUESTIONS À JEAN-PHILIPPE NAUDON

« Le RSI a été créé par la loi ! »

Jean-Philippe Naudon est directeur de mission auprès du directeur général national du régime social des indépendants (RSI), situé à La Plaine Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).



Jean-Philippe Naudon, directeur de mission au RSI.

Sujet ?

Ces personnes n'ont jamais obtenu le moindre avis favorable de la part de la justice à ce sujet... alors elles se sont retournées vers d'autres organismes. Il convient de rappeler que le régime social des indépendants tient son existence de la loi et consécutivement d'un arrêté d'approbation

1. Les opposants ou désaffiliés au RSI soulevaient systématiquement devant la justice un problème de légalité de vos statuts. Qu'avez-vous à leur répondre à ce
2. Quelles sanctions les personnes qui ne sont plus affiliées encourrent-elles ?

et jusqu'à 30 000 euros. Ces décisions sont laissées à la libre appréciation des juridictions en charge des dossiers.

3. Le RSI est appelé à disparaître d'ici le début de l'année 2018. Quid alors des poursuites en cours : continuation ou bien extinction ?

Les poursuites ne seront certainement pas abandonnées. Toutes les affaires pendantes seront reprises par les services juridiques de l'URSSAF (Union de recouvrement pour la sécurité sociale et les allocations familiales). Si certains ont pu espérer ou rêver le contraire, ils se trompent lourdement. Il y aura bien une continuité du service public et de l'action publique dans ce domaine. Je ne vois pas l'État qui cherche par ailleurs à effectuer des économies, laisser filer des sommes qui se chiffrent en milliards d'euros. Je répète les actions en cours seront reprises intégralement par l'URSSAF.

Propos recueillis par Gilles Motteau